

Nombre de membres au Conseil métropolitain : 99 titulaires – 40 suppléants	Conseillers en fonction : 99 titulaires – 40 suppléants	Conseillers présents : 63 Dont suppléant(s) : 1 Pouvoirs : 14 Absent(s) excusé(s) : 17 Absent(s) : 20
---	--	---

Date de convocation : 5 juin 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Vendredi 12 juin 2020,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n° 2020-06-12-CC-4 :

Rapports sur les diligences accomplies par Monsieur le Président en réponse à l'épidémie de Covid-19.

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc BOHL

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,
VU l'ordonnance du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
VU l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19,
CONSIDERANT que le Conseil métropolitain doit être informé des diligences accomplies par Monsieur le Président en réponse à l'épidémie de Covid-19,

PREND ACTE du rapport, joint en annexe, constituant le compte-rendu des diligences accomplies par Monsieur le Président de Metz Métropole durant le mois de mai 2020 en réponse à la crise sanitaire Covid-19,

PREND ACTE du rapport, joint en annexe, faisant état des diligences accomplies par Monsieur le Président en matière budgétaire.

Pour extrait conforme
Metz, le 15 juin 2020
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services


Barbara FALK



RAPPORT D'INFORMATION

**RENDU COMPTE DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DE METZ METROPOLE EN
REPOSE A LA CRISE SANITAIRE COVID-19**

MOIS DE MAI 2020

Le présent rapport constitue un rendu-compte des décisions prises par le Président de Metz Métropole en réponse à la crise sanitaire COVID-19 durant le mois de mai 2020. Il est destiné à la bonne information du Conseil métropolitain en application des dispositions de l'ordonnance du 1^{er} avril 2020.



I. Un retour à un haut niveau de service public rendu suite à la mise en œuvre du plan de déconfinement de la Métropole

En préparation de la mise en œuvre à partir du lundi 11 mai du plan de déconfinement national, la Métropole s'est organisée afin de garantir un retour rapide à un haut niveau de service public, tout en préservant les conditions de sécurité sanitaire des agents métropolitains.

La reprise progressive de l'activité exercée en présentiel a ainsi été réalisée selon la méthode et le calendrier progressifs suivant :

- Les services ou parties de service n'ayant pas arrêté leur activité en présentiel durant le confinement (collecte des déchets, interventions de voirie, bâtiments et logistique...) ont continué à assurer le 11 mai leurs missions de service public, en montant progressivement en charge. A cette date, ont été également mobilisés les personnels nécessaires à la mise en place des conditions d'accueil et de reprise des agents (service support de la DSI, agents de ménage, certains agents d'encadrement...).
- Les services des équipements culturels, dont la date de réouverture n'est pas encore déterminée à ce jour; reprendront de manière décalée, progressivement au cours du mois de juin.
- Les autres services ont repris le 25 mai, chacun selon l'organisation du travail exposée dans son plan de reprise d'activités. Ce document qui constitue le cadre et la feuille de route de la reprise d'activité connaîtra des adaptations, en fonction des consignes gouvernementales.

Afin de garantir à chaque agent les conditions sanitaires adéquates dans l'exercice de ses fonctions, des mesures ont été prises :

- Des guides reprenant les consignes de sécurité au travail ont été diffusés à l'ensemble des agents. Ils recensent l'ensemble des mesures générales, des règles d'usages et des gestes à appliquer par chaque agent pour assurer la sécurité collective.
- Une dotation individuelle des produits nécessaires au respect de ces règles, en particulier masques et gel hydroalcoolique, a été distribuée à chaque agent dans les directions, en tenant compte des besoins spécifiques des différentes activités. Elle sera renouvelée au fur et à mesure.
- L'aménagement et l'organisation des circulations dans les locaux ont été entièrement repensés pour garantir la distanciation sociale et rappeler les mesures de sécurité.
- Les protocoles de ménage de l'ensemble des locaux ont été renforcés pour limiter les risques de contamination par les surfaces.

A. Tous les services rendus directement à la population sont désormais garantis selon des niveaux de service quasi-normal :

- **La collecte et de traitement des déchets** a continué de fonctionner durant toute la période de confinement pour assurer les activités de collecte essentielles. La collecte des Emballages Ménagers Recyclables et des encombrants a entièrement repris dès le lundi 11 mai. Les autres dispositifs, qui ont dû être arrêtés ou ralentis durant la crise, tels que l'accueil téléphonique, la maintenance des bacs ou la fourrière animale, retrouvent également progressivement, depuis fin avril, leur fonctionnement normal.
- **Les transports en commun** : la fréquentation dans les transports en commun a chuté de 95% durant le confinement passant de 100 000 voyages par jour en période normale à 4 000. Le niveau de service a été adapté durant toute cette période à cette chute de la demande. Dès le 11 mai, le niveau de service a commencé à croître pour atteindre 70% de l'activité proposée en temps normal. Cette configuration correspond au service habituellement proposé lors des grandes vacances scolaires. Le retour à un niveau de production normale (100%) pourrait être envisagé à terme, en fonction du niveau de fréquentation du réseau – qui pour l'instant reste assez bas - et des effectifs mobilisables pour les TAMM.

- **L'instruction des autorisations d'urbanisme** : parallèlement à la relance des demandes d'autorisation d'urbanisme liée au déconfinement, le pôle "application du droit des sols" poursuit son instruction efficace, fort de l'absence de retard accumulé durant le confinement, au cours duquel l'activité a été maintenue en continu.

B. La quasi-totalité des chantiers de travaux ont repris mais une modification des calendriers opérationnels 2020 est prévisible

- **La voirie et les espaces publics** : les activités de surveillance de chantier et les activités de marquage ont repris dès avril en interne à la Métropole, permettant au mois de mai une bonne avancée de 6 chantiers :
 - Rue Gaston Ramon à Metz, dans la ZAC des deux fontaines,
 - Rue Georges Ducrocq, à Metz,
 - Rue du ruisseau à Noisseville,
 - Rue de l'abbé Grégoire à Metz,
 - Rue Ivan Goll à Metz,
 - ZAC Pointe Sud à Frescaty.

Les activités d'études ont également repris pour préparer les travaux et mises en chantier futures. Toutefois, l'arrêt des chantiers durant cette période entraînera une modification du calendrier opérationnel 2020 : les opérations de voirie devront être étalées entre 2020 et le début de l'année 2021.

- **L'aménagement** : le chantier d'aménagement de la ZAC Pointe Sud sur le Plateau de Frescaty a pu reprendre mercredi 29 avril, en particulier les terrassements pour la mise à l'air libre du ruisseau de la Ramotte.
- **L'archéologie** : la publication d'un guide des bonnes pratiques pour la reprise des chantiers archéologiques par la Direction Générale des Patrimoines le 28 avril a favorisé la reprise des chantiers archéologiques dans les meilleures conditions sanitaires.
 - Un premier chantier est lancé place de Chambre fin mai et plusieurs autres reprendront prochainement, notamment à Montigny-lès-Metz.
- **Les bâtiments métropolitains** : les chantiers pilotés par la Direction des Bâtiments et de la Logistique (Teilhard de Chardin, Carré de l'Escadron, Centre Technique Communautaire) ont été relancés durant le mois de mai.
 - Maison de la Métropole : reprise des livraisons fin avril et des travaux depuis le 11 mai. Un planning recalé sera finalisé début juin.
 - Opéra-Théâtre : reprise de la réfection de couvertures et fabrication en atelier des passerelles.
 - Musée de la Cour d'Or : reprise du chantier de la Cour de Chèvremont mi-mai.
- **Le Mont-Saint-Quentin** : Metz Métropole a terminé la tranche opérationnelle qui a visé à éclaircir les abords immédiats des ouvrages de leur végétation. Le chantier de mise en sécurité est pour sa part décalé à l'automne.
- **L'assainissement et la GEMAPI** : plusieurs chantiers ont repris depuis la fin du mois d'avril, tels que :
 - Pour l'assainissement, un chantier de renouvellement de tronçons de réseaux d'eaux pluviales est en cours, précédent des travaux de voirie sur Woippy (place de l'Hôtel de Ville) et Metz.
 - Pour la GEMAPI, le chantier du ruisseau Saint Pierre a repris dans les communes de Peltre et de Chesny.

- Un chantier GEMAPI de travaux de renforcement de berges sur le ruisseau de l'écrevisse est à venir en lien avec la Ville de Metz, et sur la Mance à Verneville.

C. Les grands projets métropolitains suivent leurs cours en multipliant les coopérations

Ainsi, à titre d'exemple :

- **Le travail d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal suit son cours** tant avec l'AGURAM sur la phase de diagnostic qu'avec le groupement d'étude sur les volets concertation avec le public en phase de réflexion et études environnementales.
- **La mise en œuvre du Plan de Déplacements Urbains et notamment son volet Schéma Directeur Vélo 2020-2030 continue** : ainsi, au-delà des pistes cyclables temporaires, la Métropole a candidaté à l'appel à projets 2020 du "Fonds Mobilité active – continuités cyclables" afin de solliciter des subventions pour deux projets de voies vertes et deux projets de pistes cyclables.
- **Le Programme Local de l'Habitat et le Plan Logement d'Abord poursuivent leur feuille de route.** Le mois de mai a par exemple permis de subventionner pour 2020 le dispositif "D'abord Toit" de l'Association d'Information et d'Entraide Mosellane permettant de lutter contre le sans-abrisme ou de financer le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes pour faciliter l'accès au logement des jeunes et étudiants.
- **La politique agricole continue d'être déclinée et les deux testeurs de l'Espace Test Agricole sont à nouveau en pleine activité.** Deux baux sont en cours de négociation et devraient être signés prochainement.
- **Les projets structurants de la Métropole en matière de transitions et de biodiversité conservent leur dynamique partenariale** : trames verte, bleue et noire, révision du Plan Climat Air Energie Territorial, structuration d'une politique sur la qualité de l'air, maîtrise de l'énergie, élaboration de la charte de l'arbre métropolitaine, Plan Paysage. Ainsi, la Métropole a renouvelé en mai son partenariat avec la Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères de Lorraine afin de renforcer notamment les démarches de Trame Noire et de lutte contre la pollution lumineuse portées par la Métropole. Elle a également renouvelé son partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine afin de renforcer la démarche de préservation et de valorisation des milieux naturels remarquables sur le territoire métropolitain.
- **Les partenariats en matière d'enseignement supérieur et recherche se poursuivent avec des travaux en cours** sur la convention annuelle de la Métropole avec l'Université de Lorraine, la participation de la Métropole au Conseil d'Orientation de la Chaire Photonique, l'instruction du partenariat stratégique pluriannuel avec l'Institut Lafayette – Georgia Tech....
 - Une **convention d'objectif et de moyens a été signée avec le Pôle de Compétitivité Materialia** et une subvention de 60 000 euros décidée pour l'année 2020 afin de soutenir son rôle majeur dans la relance de la production et de la modernisation de l'outil industriel et de renforcer la place des Matériaux-Procédés dans le développement industriel.
 - Une **convention a été signée entre Metz Métropole et l'Université de Lorraine pour le soutien au Centre Pierre Janet** pour son rôle crucial dans le développement de panel de compétences et de services en matière de psychothérapie sur le territoire. A ce titre, un financement de 37 000 euros au titre de l'année 2020 a été accordé.
 - Une **convention d'objectif et de moyens a été signée avec l'Université de Lorraine** et une subvention de 128 200 euros en investissement et 110 200 euros en fonctionnement décidée pour l'année 2020. L'enjeu est de renforcer le pôle d'enseignement supérieur

messin au sein du projet de l'Université de Lorraine comme pôle de référence du bassin démographique et économique Nord Lorrain et de développer son attractivité territoriale.

D. Les équipements culturels métropolitains adaptent leurs organisations pour garantir l'offre culturelle 2020

- Le Musée de La Cour d'Or – Metz Métropole ouvrira ses portes le 10 juin

Le Musée de La Cour d'Or – Metz Métropole est pleinement mobilisé pour préparer une ouverture de son parcours de visite au public pour le mercredi 10 juin, sous réserve d'une autorisation préfectorale favorable. Le Musée sera ainsi pour les habitants l'un des rares lieux de culture accessibles en toute sécurité sanitaire. Afin que tous puissent découvrir ce patrimoine, la gratuité de l'entrée sera proposée au vote du Conseil métropolitain du 12 juin jusqu'en septembre.

- Le Conservatoire A Rayonnement Régional de Metz Métropole prépare la rentrée

Au Conservatoire A Rayonnement Régional de Metz Métropole, l'accueil de la totalité des élèves se fera à compter de la prochaine rentrée scolaire par mesure de précaution. Toutes les procédures d'inscription et de réinscriptions s'effectueront en ligne, tel que cela se fait désormais depuis plusieurs années. Le plan de continuité pédagogique à distance est poursuivi jusqu'au 30 juin et le lien pédagogique maintenu avec une très large proportion des élèves. Ainsi, 7 "Concerts confinés" ont été organisés avec le collègue Taison (CHAM/CHAD) en live via la plateforme web de l'Education nationale. En fonction de la décision gouvernementale qui interviendra le 2 juin, l'accueil d'un nombre réduit d'élèves pourrait être également envisagé au moins de juin.

- L'Opéra-Théâtre programme la saison 2020-2021

La décision du confinement a entraîné la fermeture de l'Opéra-Théâtre jusqu'à la fin de cette saison et l'annulation de toutes les représentations. Tout a été mis en œuvre pour reporter l'intégralité des spectacles sur la ou les saison(s) à venir. C'est ainsi que l'opéra "Giovanna d'Arco" de Verdi, le ballet "Roméo et Juliette" de Prokofiev et le spectacle jeune public " le Chat botté" seront présentés dès la saison prochaine, l'opéra "le Comte Ory" de Rossini étant reporté en 2021-2022.

La programmation 2020-2021 est en cours de finalisation. Le lancement de la saison prochaine ne pouvant se faire comme habituellement en présence du public de l'Opéra-Théâtre, une présentation virtuelle par le biais des réseaux sociaux est en préparation pour pouvoir annoncer cette programmation à la mi-juin. Une première campagne de renouvellement des abonnements et de lancement des nouveaux abonnements est prévue vers la fin juin. L'ouverture de saison prévue début octobre nécessitera la mise en place d'un plan d'accueil du public dans les conditions maximales de sécurité et de protection, tout comme pour les artistes présents sur scène et dans la fosse d'orchestre, ainsi que les personnels travaillant en coulisse.

Au mois de mai, la poursuite de l'activité de l'Opéra-Théâtre s'est traduite par plusieurs décisions du Président de Metz Métropole:

- L'adhésion au Centre Français de Promotion Lyrique afin de bénéficier de leur réseau et de leurs actions en matière d'insertion en milieu professionnel des jeunes artistes lyriques.
- L'adhésion à Opéra Europe qui propose de nombreux services : outils de castings et de production, publication d'offres d'emploi, mise en réseaux des membres et de leurs productions...

II. Une implication forte de la Métropole dans le soutien aux entreprises, aux associations et aux habitants du territoire

Dans le cadre du plan de déconfinement, la Métropole reste mobilisée afin d'accompagner au mieux les entreprises, les associations et les habitants dans cette crise.

1. Des mesures ont été prises en faveur de la trésorerie des entreprises

Afin de préserver l'ancrage d'activités économiques dans les 44 communes de la Métropole, de soutenir leur pérennité et les emplois, la Métropole a accompagné les entreprises dans le cadre de sa participation au Fonds régional "Résistance".

- L'attribution de 294 210 € au titre du Fonds "Résistance" pour aider les entreprises et associations impactées par la crise

Au 29 mai, 49 dossiers d'aides aux entreprises et associations ont été instruits par l'Agence Inspire Metz, dans le cadre du fonds Résistance, soit 7% des dossiers du Grand Est et 31% des dossiers de la Moselle. Les cinq comités d'engagement qui se sont tenus les 28 mars, 05 avril, 12 mai, 19 mai et 26 mai, ont permis d'engager 294 210 € soit 16% de la ligne de crédit. Les secteurs d'activité accompagnés sont en majorité des commerces, bars, restaurants, artisans, pressing, et activités de conseil.

Par ailleurs, une modification du règlement est intervenue suite à la Commission Permanente régionale du 15 mai actant le passage d'une avance remboursable aux entreprises comprise entre 5000 et 10 000 euros à une avance remboursable entre 2000 et 20 000 euros afin d'accompagner toutes les situations dans leur diversité. Il a également été décidé une extension de la période d'examen des besoins des entreprises au 31 août 2020 afin de prolonger l'accompagnement des entreprises dans cette crise.

Le recours à ce fonds devrait encore monter en puissance. En effet, sa mobilisation intervient lorsque l'entreprise ou l'association n'a pas pu obtenir de prêt bancaire, ce qui explique un niveau d'engagement encore faible par rapport au potentiel d'entreprises éligibles (TPE, auto-entrepreneurs, professions libérales, associations...).

2. Des mesures ont été prises en faveur du pouvoir d'achat des habitants :

Dans l'objectif d'aider les habitants et d'accompagner la reprise des activités économiques et commerciales en encourageant la mobilité, il a également été décidé **la reconduction pour le mois de mai de la mesure commerciale mise en œuvre en avril pour les abonnés du réseau LE MET'.**

Par ailleurs, le Président propose deux mesures de soutien au vote du Conseil métropolitain :

- **La gratuité de la navette N83 du centre-ville de Metz, afin d'aider la reprise des commerces.**
- **La mise en place d'une aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique, vélos cargo et vélos pliants.** Outre l'impact attendu sur la réduction de la part modale automobile après le confinement, une prime à l'achat de vélos offre une opportunité aux usagers de transports en commun de s'équiper d'un mode de transport individuel plus abordable et écologique qu'une voiture.

Par ailleurs, afin d'aider les habitants ayant des difficultés à assumer leurs charges, la Métropole poursuit son dispositif de soutien au logement, via le Fonds de Solidarité pour le Logement. Durant le confinement, le paiement des aides attribuées a été réalisé, les situations urgentes traitées et les dossiers nécessitant un passage en Commission préparés. Les Commissions d'examen ont repris au cours du mai, en visioconférence avec le Département, permettant d'aider désormais l'ensemble des personnes ou familles éprouvant des difficultés pour accéder ou se maintenir dans son logement et dont la situation ne constituait pas un caractère urgent.

Afin de renforcer la puissance financière de ce fonds, la Métropole a signé plusieurs conventions de partenariats avec des organismes souhaitant apporter une contribution financière au FSL métropolitain : ENGIE, VEOLIA, le SEBVF (Syndicat des Eaux de Basse-Vigneulles et Faulquemont), et des acteurs du logement : BATIGERE, l'OPH de Metz Métropole, MOSELIS, Logiest, ICF Habitat Nord-Est, Présence Habitat, la CDC Habitat (Caisse des Dépôts et Consignations), 3F Grand Est, Adoma, AMLI (Association pour l'Accompagnement, le Mieux-être et le Logement des Isolés).

Enfin, les mesures de gratuités des consommations de fluides (eau et électricité) et des droits de stationnement sur les aires permanentes d'accueil des gens du voyage de Marly/Montigny-lès-Metz et de Metz Blida ont été prolongées jusqu'au 1^{er} juin inclus.

3. Des mesures ont été prises en faveur des entreprises et des commerçants afin de les accompagner dans la reprise d'activité

Le sujet du commerce de proximité est un sujet majeur de préoccupation, le confinement ayant particulièrement touché le secteur du commerce, même si de nombreuses initiatives ont pu naître pour étendre la boutique physique dans un drive. C'est tout le sens de l'action que Metz Métropole a mis en œuvre en accompagnant le lancement d'un drive fermier, qui réunit une vingtaine de producteurs locaux, qui sera pérennisé sur le site de BLIIDA sur la base de l'opération menée par la Chambre d'Agriculture de la Moselle pendant le confinement

Afin d'envisager d'autres pistes de relance post-confinement, une réunion a été organisée le 15 mai par le Président de Metz Métropole avec des acteurs du commerce métropolitain. Elle a permis notamment d'échanger sur différentes mesures qui pourraient être mises en œuvre pour rassurer et attirer les clients mais aussi aider les commerçants et particulièrement les restaurateurs dans cette phase difficile. Une seconde réunion avec les acteurs du tourisme et de l'hôtellerie/restauration a eu lieu le 26 mai.

Des pistes de travail ont été explorées, dont la faisabilité va être étudiée pour une mise en œuvre la plus rapide possible. Elles portent notamment sur la communication, les transports, les services de livraisons, les animations, etc.

Deux mesures sont d'ores et déjà actées :

- Le lancement d'une **campagne de communication dédiée au commerce local** qui sera réalisée dès le 8 juin par l'agence Inspire Metz et la préparation d'une **campagne beaucoup plus large pour vanter l'attractivité du territoire messin** et y faire revenir les touristes, en lien entre la Métropole, l'agence et la CCI.
- Le lancement d'un projet de réalisation d'une **market place pour les commerces de proximité**, et la logistique adaptée à la livraison ou au retrait sur place. L'approche sera globale, mais prendra en compte toutes les problématiques individuelles, notamment sur l'appétence aux outils numériques, la communication sur les réseaux sociaux et sur le concept de market place (livraison à domicile, retrait sur place, logistique d'emballage, etc).

ANNEXE : CHRONOLOGIE DES EVENEMENTS AU SEIN DE METZ METROPOLE EN REPONSE A LA CRISE SANITAIRE COVID-19 AU COURS DU MOIS DE MAI 2020

A. Période du lundi 4 mai au dimanche 10 mai

Lundi 4 mai :

- Reprise du service de collecte des Emballages Ménagers Recyclables (EMR) en porte-à-porte dans les quartiers de Metz, après la reprise le 27 avril sur 29 Communes de la Métropole.
- Organisation avec les services de l'État, le 4 mai, du déplacement d'un groupe de Voyageurs volontaires comportant des malades du COVID-19 depuis un stationnement illicite vers une aire d'accueil afin de leur garantir de meilleures conditions sanitaires.
- Reconduction pour le mois de mai de la mesure commerciale mise en œuvre en avril pour les abonnés du réseau LE MET':
 - o Prolongation de deux mois (avril et mai) au terme de l'engagement pour les abonnements annuels payés au comptant et d'un mois des abonnements mensuels de mai.
 - o Suppression du prélèvement du mois de mai pour les abonnements annuels en prélèvement automatique à terme échu et les abonnements permanents prélevés en début du mois.

Mercredi 6 mai :

- Organisation d'une réunion des Membres du Bureau de Metz Métropole, par voie de visioconférence, afin de faire un point de situation
- Organisation d'un Comité Hygiène Sécurité et Condition de Travail comprenant à l'ordre du jour notamment les plans de reprise d'activité des services et les fiches consignes.
- Décision relative au financement du projet d'Habitat très social du Secours Catholique à Chesny.
- Décision relative au renouvellement de la convention de partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) de Lorraine.

Jeudi 7 mai :

- Distribution aux Maires des 100 000 premiers masques barrières "grand public" adultes commandés par la Métropole pour les habitants du territoire.
- Mise en service du 1er volet du plan de d'aménagement de pistes cyclables temporaires avec 7 tronçons :
 - o L'aménagement de la rue Charlemagne à double sens cyclable,
 - o L'aménagement de l'avenue Foch entre la rue Charlemagne et l'avenue Jean XXIII,
 - o Ouverture aux vélos de la voie bus rue François de Curel entre place des Augustins et avenue Foch,
 - o Aménagement de la rue du général Fournier et des boulevards Paixhans et Pontiffroy entre la rue du général Fournier et la place du Pontiffroy,
 - o Aménagement des boulevards Pontiffroy et Paixhans entre place du Pontiffroy et pont Victor Demange,
 - o L'ouverture aux vélos de la voie bus quai du Rimport,
 - o L'aménagement de la rue de Verdun entre la place Philippe de Vigneulles et la rue Charles Petre.

- Gratuité du 7 mai au 5 juin de la déchèterie professionnelle pour les Communes qui déposeront les déchets issus de dépôts sauvages déposés pendant la période de confinement sur leur territoire.

Samedi 9 mai :

- Participation du Président à la visioconférence des membres de France urbaine afin d'échanger sur les mesures prises, dans les territoires, en réponse à la crise et de déterminer les demandes et points de vigilance à adresser au Gouvernement.

B. Période du lundi 11 mai au dimanche 17 mai

Lundi 11 mai :

- Reprise du service de collecte des Emballages Ménagers Recyclables (EMR) sur l'ensemble du territoire métropolitain.
- Reprise de la collecte des encombrants.

Mardi 12 mai :

- Publication, sur le site de Metz Métropole, d'une carte interactive des drives, magasins de producteurs, points de vente directe, marchés (maraîchers, producteurs de viande, œufs ou volaille, viticulteurs, brasseurs) du territoire messin afin de soutenir les producteurs locaux et d'encourager les circuits courts.

Mercredi 13 mai :

- Conférence de presse du Président sur le déconfinement de la Métropole messine retransmise en direct sur Youtube
- Organisation d'un Conseil Métropolitain, par voie de visioconférence, comprenant neuf points à l'ordre du jour :
 - o Détermination et validation des modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et des modalités de scrutin.
 - o Maintien de la délégation confiée à Monsieur le Président par l'ordonnance du 1^{er} avril 2020.
 - o Rapport sur les diligences accomplies par Monsieur le Président en réponse à l'épidémie de COVID-19.
 - o Débat sur la situation de gestion de la crise sanitaire à Metz Métropole : relance de l'économie, transports publics, gestion des déchets, voirie, impacts financiers.
 - o Tarification dans les établissements culturels : tarifs 2020/21 de l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole et mesure tarifaire en faveur des familles au Conservatoire à Rayonnement Régional Gabriel Pierné de Metz Métropole.
 - o Création des tarifs pour le parking provisoire Messageries (ZAC de l'Amphithéâtre)
 - o Tarifs du nouveau service de location de vélos à assistance électrique dans le cadre de la DSP Transports Urbains.
 - o Régime indemnitaire des agents métropolitains : prime exceptionnelle pendant l'état d'urgence sanitaire.
 - o Communication des décisions.

Jeudi 14 mai :

- Décision relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement au Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) du Bassin d'Emploi de Metz.
- Décision relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) pour le projet Kap's : Koloc à Projets Solidaires.
- Décision relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) pour la gestion du Centre d'Etude et de Conseil pour l'Accession à la Propriété (CECAP) de Moselle.
- Décision relative à la subvention du Pôle de compétitivité MATERIALIA pour l'année 2020.
- Décision relative à la subvention 2020 pour le dispositif d'Abord Toit dans le cadre du Plan Logement d'Abord.

Vendredi 15 mai :

- Réunion par le Président de Metz Métropole des acteurs du commerce métropolitain afin d'envisager des pistes de relance post confinement.

Samedi 16 mai :

- Participation du Président à la visioconférence des membres de France urbaine afin d'échanger sur les mesures prises, dans les territoires, en réponse à la crise et de déterminer les demandes et points de vigilance à adresser au Gouvernement.

C. Période du lundi 18 mai au dimanche 24 mai

Mardi 19 mai :

- Décision relative aux mesures provisoires de restriction d'accès aux aires permanentes d'accueil de Metz Blida et Marly / Montigny-lès-Metz.
- Décision relative aux tarifs des aires permanentes d'accueil des gens du voyage de Marly / Montigny-lès-Metz et de Metz Blida.

Mercredi 20 mai :

- Participation au Conseil syndical du Pôle métropolitain européen du Sillon Lorrain (Projet Stratégique du Sillon Lorrain ; soutien au commerce de centre-ville et d'approvisionnement en circuit court ; candidature et coordination à la labellisation du Sillon Lorrain pour un projet de bibliothèque numérique de Référence 2020-2023).

D. Période du lundi 25 mai au dimanche 31 mai

Lundi 25 mai :

- Reprise des agents de Metz Métropole en présentiel : distribution à tous d'un kit comprenant des masques, gel, ouvre-porte et un livret expliquant les gestes barrières.

Mardi 26 mai :

- Organisation mardi 26 mai d'une rencontre en visioconférence des acteurs locaux du tourisme pour envisager des solutions pour la reprise.

Mercredi 27 mai :

- Participation du Président à la visioconférence des membres de France urbaine afin d'échanger sur les mesures prises, dans les territoires, en réponse à la crise et de déterminer les demandes et points de vigilance à adresser au Gouvernement.
- Décision relative à l'adhésion de l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole au Centre Français de Promotion Lyrique
- Décision relative à l'adhésion de l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole à Opéra Europa.
- Décisions relatives à la signature d'une convention de partenariat concernant la participation au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) pour l'année 2020 de : ENGIE, VEOLIA, le SEBVF (Syndicat des Eaux de Basse-Vigneulles et Faulquemont), l'OPH de Metz Métropole, MOSELIS, Logiest, ICF Habitat Nord-Est, Présence Habitat, la CDC Habitat (Caisse des Dépôts et Consignations), 3F Grand Est, Adoma, AMLI (Association pour l'Accompagnement, le Mieux-être et le Logement des Isolés).
- Décision relative à la réalisation des fouilles d'archéologie préventive prescrites à Metz - Place de Chambre – dans le cadre du projet de plantation de 5 arbres.
- Décision relative à la candidature de Metz Métropole à l'appel à projets ""Fonds Mobilité Active – Continuités Cyclables"" pour l'année 2020.
- Décision "relative à la garantie de Metz Métropole au remboursement d'un emprunt en vue de l'acquisition en VEFA par l'OPH Metz Métropole de 10 logements situés 43 rue aux Arènes à Metz
- Décision relative à la subvention pour l'année 2020 et signature d'une convention de financement entre Metz Métropole et l'Université de Lorraine pour le soutien au Centre Pierre Janet - Centre Universitaire de Psychothérapie de Metz.
- Décision relative à la signature d'une convention de partenariat concernant la participation financière de Batigère au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) pour l'année 2020.
- Décision relative à la subvention annuelle à l'Université de Lorraine (composantes messines).

RAPPORT D'INFORMATION

RENDU COMPTE DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DE METZ METROPOLE

EN MATIERE BUDGETAIRE

MOIS DE MAI 2020

Conformément à l'article 4 de l'ordonnance 2020-330 du 25 mars 2020, le Président de Metz Métropole a procédé à des virements entre chapitre afin de compléter les commandes de masques, gels hydro alcooliques et autres produits sanitaires. Trois autres virements ont également été effectués au titre de ré-imputation de dépenses prévues dans le budget. Ils concernent les chèques-vacances et des travaux de voirie réalisés en MOAD.

Les virements effectués sont les suivants :

Chapitre	Compte	Libellé	Montant
011	60628	Autres fournitures non stockées	60 000,00
011	6042	Achats de prestations de services	- 111 630,00
012	6478	Autres charges sociales diverses	111 630,00
65	65821	Déficit des budgets annexes à caractère administratif	-60 000,00
458117	458117	Travaux pour compte de tiers	4 710,00
458118	458118	Travaux pour compte de tiers	262 000,00
21	2128	Autres agencements et aménagements de terrains	- 4 710,00
23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	262 000,00

Résumé de l'acte

057-200039865-20200612-06-2020-DC4-DE

Numéro de l'acte : 06-2020-DC4
Date de décision : vendredi 12 juin 2020
Nature de l'acte : DE
Objet : Rapports sur les diligences accomplies par Monsieur le Président en réponse à l'épidémie de Covid-19
Classification : 5.4 - Delegation de fonctions
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 17/06/2020
Numéro AR : 057-200039865-20200612-06-2020-DC4-DE
Document principal : 99_DE-ERDP4.pdf

Historique :

17/06/20 11:41	En cours de création	
17/06/20 11:41	En préparation	Catherine DELLES
17/06/20 12:00	Reçu	Catherine DELLES
17/06/20 12:04	En cours de transmission	
17/06/20 12:06	Transmis en Préfecture	
17/06/20 12:12	Accusé de réception reçu	